

Syndicat des Attachés des administrations parisiennes



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Monsieur Marc-Antoine DUCROCQ
Sous-Directeur
Direction des ressources humaines
MAIRIE DE PARIS
2, rue de Lobau
75004 PARIS

Le Secrétaire Général

Paris, le 31 janvier 2011.

Monsieur,

Comme suite à notre courrier du 29 septembre 2010 adressé à Mme GERBET, chef du bureau de l'encadrement supérieur, nous appelons de nouveau votre attention sur la composition actuelle de la CAP des attachés d'administrations parisiennes, telle qu'elle résulte de l'intégration des attachés du Centre d'action sociale de la Ville de Paris dans le corps des attachés d'administrations parisiennes.

La Commission est en effet à présent composée de huit membres titulaires (les quatre élus titulaires des attachés du CASVP siégeant en formation commune avec les quatre élus titulaires des attachés d'administrations parisiennes).

Or, les dernières élections professionnelles organisées à la fin de l'année 2007 dans le corps des attachés d'administrations parisiennes et dans le corps des attachés du CASVP montrent que le premier corps de fonctionnaires dispose de quatre élus paritaires pour 616 suffrages exprimés, alors que le second corps de fonctionnaires dispose également de quatre élus, mais pour 62 suffrages exprimés.

Ainsi, un élu paritaire à la CAP des attachés d'administrations parisiennes représente 154 voix (616 suffrages exprimés divisés par 4), tandis qu'un élu à la CAP des attachés du CASVP représente 15,5 voix (62 suffrages exprimés divisés par 4), que l'on peut arrondir à 16 voix.

Cette différence considérable au niveau de la représentativité de chaque élu paritaire pose ainsi un grave problème d'équité.

En conséquence, nous demandons très fermement que des élections partielles soient organisées le plus rapidement possible pour le corps élargi des attachés d'administrations parisiennes, et, en tout état de cause, avant l'été 2011.

Nous vous confirmons notre accord sur le fait que ces élections partielles pourront se tenir dans un lieu unique, avec généralisation du vote par correspondance.

Restant à votre disposition sur cette question,

Veuillez croire, Monsieur, en l'assurance de notre sincère considération.

Daniel BROBECKER